



PRÉFÈTE DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale de la protection des populations

**Service Protection de l'environnement
Pôle installations classées et environnement**
Mél : ddpp-pe@rhone.gouv.fr

Dossier suivi par : Alexandre CARRET
Tél : 04 72 61 37 82

Lyon, le **10 MAI 2023**

Madame, Monsieur,

Par arrêté préfectoral n°2022-303 du 27 décembre 2022, votre société a été mise en demeure de respecter les dispositions de l'article R.515-100 du code de l'environnement en actualisant son plan d'opération interne et en transmettant une version électronique à l'inspection des installations classées avant le 31 décembre 2022, ainsi qu'une version papier avant le 31 janvier 2023.

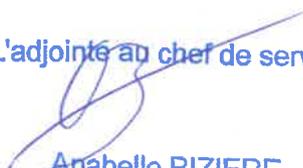
Dans son rapport du 13 avril 2023, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes, service chargé de l'inspection des installations classées, m'a fait savoir que vous aviez respecté l'ensemble des prescriptions de la mise en demeure précitée.

Par conséquent, je vous informe que la procédure de mise en demeure engagée à l'encontre de votre société ne sera pas poursuivie.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

La directrice départementale
Par délégation

L'adjointe au chef de service


Anabelle BIZIERE

Société POLYTECHNYL PI
Plate-forme de Belle Etoile
Avenue Ramboz
BP 64
69190 Saint-Fons

- Copie UD DREAL